

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale
LITTLE JOE BLACK VELVET

Synonymes
LITTLE DOG BLACK VELVET

Numéro
LJ-14

UFI:
2NW5-7EGJ-620S-GP83



<https://my.chemius.net/p/JJG1tw/en/pd/fr>

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Désodorisant.

Utilisations déconseillées
Aucune donnée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur
Kraco Car Care International Ltd.
Pioneer House, Pioneer Business Park, North Road
CH65 1AD Ellesmere Port, Royaume-Uni
+44 (0) 161 927 7000

Fabricant
Drive Italy S.r.l.
Via Molinaretti 16
Castelli Calepio BG, Italie
+39 (0) 35 039 0120
info@drive-italy.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Distributeur
+44 (0) 161 927 7000

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Mention(s) d'avertissement: **ATTENTION**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient:

acétate de linalyle

3-méthyl-4-(2,6,6-tri-méthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one

acétate de nopyle

(R)-p-mentha-1,8-diène

Pentadécane-15-olide

linalol

citral

1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indène-4-one

3-p-cuményle-2-méthylpropionaldéhyde

2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde

cis-4-(isopropyl)cyclohexaneméthanol

citronellol

2.3 Autres dangers

PBT/vPvB

Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumulables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB) dans une concentration supérieure à 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Le mélange ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne établie conformément à l'article 59 du règlement REACH, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %. Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %.

Informations complémentaires

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
2,6-diméthyl-7-én-2-ol	18479-58-8 242-362-4 - 01- 21194572 74-37	5-10	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	/	/
2,2,4,6,6-pentaméthylheptane	13475-82-6 236-757-0 - 01- 21194907 25-29	5-10	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	/	/
acétate de linalyle	115-95-7 204-116-4 - 01- 21194547 89-19	5-10	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319	/	/
3-méthyl-4-(2,6,6-tri-méthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	127-51-5 - - 01- 21194718 51-35	2.5-5	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	/	/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	63500-71-0 405-040-6 603-101-00-3 01-00000154 58-64	2.5-5	Eye Irrit. 2; H319	/	/
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one	54464-57-2 259-174-3 - 01-21194899 89-04	2.5-5	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/
acétate de nopyle	128-51-8 800-940-9 - 01-21199823 22-38	2.5-5	Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5 227-813-5 601-096-00-2 01-21195292 23-47	1-2.5	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 3; H412	/	/
(3-méthylbutoxy)acétate d'allyle	67634-00-8 266-803-5 -	1-2.5	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315	/	/
Pentadécane-15-olide	106-02-5 203-354-6 - 01-21199873 23-31	1-2.5	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
terpinéol, acétate	8007-35-0 232-357-5 - 01-21199771 27-29	1-2.5	Aquatic Chronic 2; H411	/	/
huile de patchouli	8014-09-3 616-944-7 - 01-21199677 75-18	1-2.5	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	/	/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
linalol	78-70-6 201-134-4 603-235-00-2 01-21194740 16-42	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319	/	/
citral	5392-40-5 226-394-6 605-019-00-3 01-21194628 29-23	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319	/	/
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indène-4-one	33704-61-9 251-649-3 -01-21199771 31-40	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde	103-95-7 203-161-7 -01-21199705 82-32	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	/	/
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	68039-49-6 268-264-1 -01-21199823 84-28	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
cis-4-(isopropyl)cyclohexaneméthanol	13828-37-0 237-539-8 -01-21199835 32-32	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317	/	/
alpha cedrène	469-61-4 207-418-4 -	0.1-1	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/
citronellol	106-22-9 203-375-0 -01-21194539 95-23	0.1-1	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319	/	/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
acétate de vinyle	108-05-4 203-545-4 607-023-00-0	<0.0 1	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412	/	D
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	128-37-0 204-881-4 - 01- 21195552 70-46	<0.0 1	Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/
toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01- 21194713 10-51	<0.0 1	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373	/	/

Notes concernant les ingrédients

D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention "non stabilisé(e)".
---	--

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact oculaire

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

Après contact cutané

Démangeaisons, rougeurs, douleurs. Le contact avec la peau peut causer une sensibilité (démangeaisons, rougeurs, éruptions cutanées).

Après contact oculaire

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Après ingestion

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées. Peut provoquer des douleurs abdominales.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂).

Poudre sèche.

Jet d'eau pulvérisé. Lutter contre un incendie important avec un jet d'eau ou avec de la mousse anti-alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer !

Mesures d'urgence

Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas inhaler de poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rinçage dans les eaux/égouts/canalisation ou le sol filtrant. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Empêchez la dispersion de la formule – réparez les trous sur l'emballage endommagé.

Pour le nettoyage

Recueillir la préparation dans des récipients approprié et laisser les déchets à l'entreprise de collecte des déchets agréée. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13).

Autres informations

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer !

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la dissémination dans l'environnement.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les précautions habituelles applicables à la manipulation des produits chimiques. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. la rubrique 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Conserver dans des récipients bien fermés.

Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

Température de stockage

Aucune donnée.

Classe de stockage

Aucune donnée.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune donnée.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
acétate de vinyle (108-05-4)	17.6	5	352	10	/	/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
2.6-Di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)	10	/	/	/	/	/
Toluène (108-88-3)	76.8	20	384	100	r2, *, (12)	/

Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Aucune donnée.

valeurs PNEC

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Aucune donnée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Un équipement de protection individuelle n'est requis qu'en cas d'utilisation professionnelle ou de gros colis (colis non adaptés aux ménages). Pour les produits largement utilisés par les consommateurs, suivez les recommandations figurant sur l'étiquette du produit.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de contact avec les yeux, utilisez des lunettes de protection. Lunettes de protection avec la protection de côté (NF EN ISO 16321-1).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Protéger les mains avec la crème de protection appropriée avant toute utilisation.

Matériaux appropriés

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

Protection respiratoire

En cas de haute concentration des vapeurs/aérosols dans l'air, utilisez le masque (EN 140) avec le filtre combiné A2-P2 (EN 14387). Des concentrations élevées signifient que les valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail ont été excédées.

Dangers thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

État physique	solides
Forme	liquide imprégné dans un support solide
Couleur	noir rouge bleu
Odeur	typique
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée.
Point d'éclair	> 61 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	substance / mélange non soluble (dans l'eau)
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	Aucune donnée.
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée.

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions de stockage et d'utilisation normales il n'y a pas de réaction dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Oxydants.
Bases fortes.
Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion. Dioxyde de carbone ; monoxyde de carbone.
Oxydes d'azote. Fumée.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Pour le produit

Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
par voie orale	ATE	/	/	> 2000 mg/kg	/	/
par inhalation	ATE	/	/	> 20 mg/l	/	/

Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque une irritation cutanée.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Peut provoquer une allergie cutanée.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

(f) Cancérogénité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT SE (exposition unique): non classé.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : non classé.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

Effets interactifs

Aucune donnée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour le produit

Le mélange ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne établie conformément à l'article 59 du règlement REACH, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %. Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %.

Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Aucune donnée.

Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Aucune donnée.

Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

Tension superficielle

Aucune donnée.

Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce produit ne sont pas classées comme PBT ou vPvB.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour le produit

Le mélange ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne établie conformément à l'article 59 du règlement REACH, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %. Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission, dans une concentration $\geq 0,1$ p/p %.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.8 Informations complémentaires

Pour le produit

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau ; Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Laisser à l'entreprise chargée de collecte/élimination/valorisation des déchets. De plus petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

20 03 01 - déchets municipaux en mélange

Procédé de traitement des emballages usagés

Éliminer l'emballage conformément à la réglementation nationale et locale. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

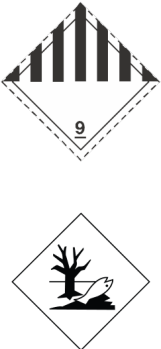
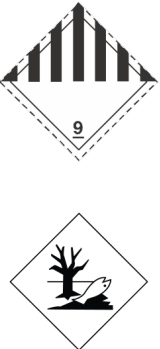
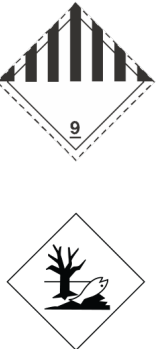
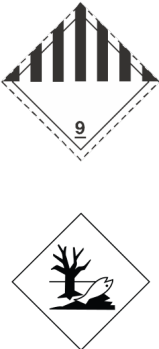
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
			
14.4 Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
Quantités limitées 5 kg Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601 Instructions d'emballage P002, IBC08, LP02, R001 Dispositions spéciales d'emballage PP12, B3 facteur 3 Restrictions dans les tunnels (-) Classification code M7	Quantités limitées 5 kg EmS F-A, S-F Point d'éclair 61 °C	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y956 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 956 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 400 kg Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 956 Cargo Aircraft Only, Maximum Net Quantity/Package (CAO, Max Net Qty/Pkg) 400 kg Special provisions A97, A158, A179, A197 Excepted quantities E1 ERG code 9L	Quantités limitées 5 kg
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	VC1, VC2		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) 1907/2006

COV - Directive 2004/42/CE
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent
Aucune donnée.

Des instructions spéciales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

Aucune donnée.

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

- ETA - Estimation de la toxicité aiguë
- ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- CEN - Comité européen de normalisation
- C&E - Classification et étiquetage
- CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
- N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
- CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
- CSA - Évaluation de la sécurité chimique
- CSR - Rapport sur la sécurité chimique
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
- DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
- UA - Utilisateur en aval
- CE - Communauté européenne
- ECHA - Agence européenne des produits chimiques
- Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
- EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
- CEE - Communauté économique européenne
- EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
- ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
- FR - Norme européenne
- UE - Union européenne
- Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
- CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
- SEG - Scénario d'exposition générique
- SGH - Système général harmonisé
- IATA - Association internationale du transport aérien
- OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
- IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
- IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- TI - Technologies de l'information
- IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
- IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
- CCR - Centre commun de recherche
- Kow - Coefficient de partage octanol-eau
- CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
- DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**

EL - Entité légale

LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

LR - Déclarant principal

F/I - Fabricant/Importateur

EM - État membre

FS - Fiche signalétique

CO - Conditions opératoires

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

JO - Journal officiel

RE - Représentant exclusif

OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

CPE - Concentration prédite sans effet

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

EPI - Équipement de protection individuelle

R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

RIP - Projet de mise en œuvre de REACH

RMM - Mesure de gestion des risques

APR - Appareil de protection respiratoire

FDS - Fiche de données de sécurité

FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances

PME - Petites et moyennes entreprises

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) RE - Exposition répétée

(STOT) SE - Exposition unique

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

NU - Nations Unies

vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: **LITTLE JOE BLACK VELVET**

Date d'établissement: **22.03.2022**, Date de révision: **05.11.2024**, Version: **4.2**



- ☑ Étiquetage correct du produit assuré
- ☑ Conforme à la législation locale
- ☑ Classification correcte du produit assurée
- ☑ Informations relatives au transport assurées

© [BENS Consulting](https://www.bens-consulting.com) | www.bens-consulting.com

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun